



570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

Québec, ce 19 avril 2012

Me Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**PAR COURRIEL ET
EXTRANET**

**Objet : R-3770-2011, Demande d'autorisation du projet LAD;
Utilité d'une preuve médicale par un expert.**

Chère consoeur,

C'est avec intérêt que nous avons lu la lettre de Me Neuman demandant à la Régie de pouvoir faire témoigner le Dr. David Carpenter. Nous partageons l'approche de son organisme quant à l'application d'un principe de précaution au présent dossier. Ce principe peut sembler éloigné du cadre d'analyse habituellement utilisé dans les causes soumises à la Régie mais nous sommes d'avis que ce principe est inclus dans ce qu'il est convenu d'appeler l'intérêt public, l'intérêt des consommateurs résidentiels, institutionnels ou autres.

Nous pensons aussi que ce principe doit recevoir toute sa reconnaissance grâce à l'engagement de Hydro-Québec via son *Plan d'action de développement durable 2009-2013*.

Veillez agréer, Chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat